



## 4<sup>e</sup> Journée Nationale des Gens du Voyage

Paris,  
22 octobre 2009

[www.journee-gensduvoyage.com](http://www.journee-gensduvoyage.com)

**Intégrer les gens du voyage dans notre société : voilà la problématique actuelle qu'ont à résoudre nos élus. Véritable enjeu pour les collectivités, l'accueil des voyageurs semble encore difficile à développer : fin 2008, seules 42 % des aires prévues étaient créées. Se pose aussi de manière transversale le problème de la non-reconnaissance juridique de la caravane comme logement. Alors que le mode d'habitat des voyageurs évolue vers plus de sédentarisation, quel accompagnement social adapter ? Ces questions, et bien d'autres encore, seront reprises tout au long de la journée du 22 octobre prochain au Grand Rental - Forum de Grenelle (Paris 15<sup>ème</sup>). Cette 4<sup>e</sup> Journée Nationale des Gens du Voyage, organisée par IDEAL Connaissances, attend plus de 250 participants. Pour introduire cette journée, le Sénateur Hérisson (Président de la commission nationale consultative des gens du voyage) viendra ouvrir les débats.**

**Le Sénateur Pierre Hérisson a accepté de répondre à nos questions. Il dressera un bilan sur l'accueil des gens du voyage en ouverture de cette journée (9h00) :**

***La commission nationale consultative des gens du voyage que vous présidez a été renouvelée cet été. Quelles seront les grandes orientations pour les trois prochaines années ?***

Dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), la Commission devrait être vraisemblablement adossée au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La nomination de ses membres devrait intervenir d'ici la fin de l'année. Concernant ses priorités, elles demeurent inexorablement les mêmes, à savoir l'application stricte du droit commun en termes d'accès au logement, aux crédits ou aux assurances.

***La reconnaissance juridique de la caravane comme logement apparaît comme un enjeu majeur. Sera-t-elle prise en compte dans les futurs schémas départementaux ?***

C'est un problème strictement législatif et il n'appartient pas aux schémas de le résoudre. Néanmoins, il convient effectivement de poursuivre les brèches ouvertes dans le code de l'urbanisme par voie d'amendements en veillant toutefois à une affectation stricte pour les gens du voyage au sens juridique (cf titres de circulation) pour éviter la prolifération des marchands de sommeil.

***Pendant la prochaine Journée Nationale des Gens du Voyage, le rôle des élus dans l'accueil des voyageurs sera largement traité. Pouvez-vous nous rappeler en quoi est-il si important ?***

Les élus, municipaux et généraux, ont une compétence qui leur est donnée par la loi. Il va sans dire que sans leur implication et leur collaboration, il n'y a pas de projets viables. Je rappelle aussi que les préfets ont la responsabilité de veiller à l'exécution des schémas.

***Le 31 décembre 2008, les aides de l'Etat dans la construction des aires d'accueil se sont officiellement terminées. Quelles conséquences cela va-t-il avoir selon vous pour les collectivités non équipées ?***

Dans ce contexte de révision des schémas, il nous faut considérer les communes qui n'ont pas pu, en raison de contentieux, remplir leurs obligations. Aussi, il apparaît pertinent de réfléchir à une dotation de seconde génération.

Un événement organisé par :



> [www.reseau-gdv.net](http://www.reseau-gdv.net)

### Contacts Presse :

**Julien Marié** - Attaché de presse - Tel : 01 45 15 09 54 - [j.marie@idealconnaissances.com](mailto:j.marie@idealconnaissances.com)

**Sophie Noël** - Directrice adjointe aux événements - Tel : 01 45 15 13 25 - [s.noel@idealconnaissances.com](mailto:s.noel@idealconnaissances.com)